

**COMITÉ DE VIGILANCE
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT
DE SAINTE-SOPHIE**

Rapport annuel 2005

Mai 2006

Note :

Ce rapport annuel d'activités du Comité de Vigilance du Lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, a été préparé par Transfert Environnement puis révisé et complété par les membres du Comité.

Transfert Environnement, une entreprise de communication environnementale indépendante, a collaboré à la création du Comité de vigilance, anime les séances du Comité et réalise les comptes-rendus des réunions.

Ce rapport annuel, comprend une brève présentation du Comité de vigilance et de ses réunions. Chaque thème abordé dans ce document comprend, dans un premier temps, une explication du sujet, et dans un second temps, un résumé des activités du Comité qui y sont liées.

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE	3
2. ACTIVITÉS DU COMITÉ	5
3. PRINCIPAUX DOSSIERS ABORDÉS	7
3.1 LES PLAINTES DES CITOYENS	7
3.2 LES BIOGAZ	9
3.3 LE CONTRÔLE DES GOÉLANDS	10
3.4 LE RECYCLAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	11
3.5 LE SUIVI DES ACTIVITÉS DU SITE	12
4. RÉSULTATS.....	13

1. CONTEXTE

En 2002 Waste Management (WM), le gestionnaire du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, développait un projet de Centre de valorisation environnementale des résidus (CVER) soumis à une évaluation environnementale. Une étude d'impact a été réalisée sur le projet. WM a décidé de tenir une préconsultation sur cette étude d'impact et sur le projet afin de connaître les attentes du public. Durant ces préconsultations, plusieurs acteurs locaux ont exprimé le désir d'être associés de plus près au suivi des activités de l'entreprise. Pour répondre à cette demande, WM a alors pris l'engagement de créer un comité de vigilance permanent réunissant des représentants de la communauté et portant sur les activités de l'entreprise à Sainte-Sophie et ce, même avant les exigences gouvernementales.

Le processus de création du Comité a été amorcé dès 2003 pour être finalisé le 27 février 2004 et révisé le 16 septembre 2004.

Le mandat d'un comité est le suivant :

- faire des recommandations au gestionnaire pour limiter les impacts du site;
- permettre au milieu de s'informer et de suivre les activités du site;
- s'assurer du respect des normes applicables.

Le Comité rassemble des citoyens intéressés, notamment des résidents du voisinage, des gestionnaires municipaux, des agriculteurs, des groupes environnementaux, des intervenants du secteur de la santé et des gens d'affaires. Cette représentativité permet d'assurer une bonne diffusion de l'information, une expression diversifiée d'opinions, des échanges riches en points de vue et une évaluation plus équilibrée des problèmes soulevés. Certaines personnes ressources peuvent également être invitées lorsque cela est nécessaire. La composition du Comité peut changer en fonction de l'intérêt de ses membres ou de leur statut dans l'organisme qu'ils représentent. Fin 2005, cette composition était la suivante :

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
Représentants des voisins		Lorraine Couet
	Président du Comité	Yvon Berthiaume
		André Boucher
		Jean Perreault
		Robert Proulx
		Robert Vedrine
Représentants du milieu municipal	Ville de Sainte-Sophie	Yvon Brière
	MRC de La-Rivière-du-Nord	Danielle Simard
	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Christian Leclair
	Municipalité de Saint-Hippolyte	Poste à combler

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
Représentant des groupes environnementaux	Environnementaliste	Roger Landry
	Association des riverains du lac de l'Achigan	Gilles Beauregard
Représentants des organismes socio-économiques	Club récréatif et équestre des Laurentides	Jocelyn Brunet
	CLD de La-Rivière-du-Nord	Sonia Paquette
Représentant du milieu agricole	Norfraises	Renée Latour
OBSERVATEURS		
Animateur	Transfert Environnement	André Delisle
Représentants de Waste Management	Directeur général des lieux d'enfouissement au Québec	Daniel Brien
	Directeur de l'ingénierie et de l'environnement	Ghislain Lacombe
	Directeur des affaires publiques	Martin Dussault

Les membres du Comité se réunissent au moins quatre fois par année afin de discuter du fonctionnement du site, des améliorations à apporter et des préoccupations soulevées dans le milieu. Lors de ces réunions, des représentants de WM sont présents afin de répondre aux questions des membres du Comité et de fournir le soutien technique nécessaire à son bon fonctionnement. À la suite de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et vérifié par les membres. Il est ensuite affiché publiquement dans les municipalités environnantes. Lors de ces réunions, certains dossiers particulièrement problématiques, peuvent mener à la création de sous-comités spécifiques, en charge d'étudier les dossiers en question et d'informer les autres membres du Comité. Finalement, un rapport annuel est rédigé pour rendre compte des activités du Comité pour l'année écoulée. Ce rapport annuel s'intègre dans le plan de communication qui a été adopté en 2005 par le Comité de vigilance, et dont le but est de faire connaître le Comité à la population, d'augmenter la visibilité et le rayonnement de ses activités, de valoriser les résultats obtenus sur les divers dossiers et de susciter l'intérêt à participer au Comité. Dans ce plan, le Comité a également insisté sur son indépendance d'action et de diffusion d'information par rapport à WM.

Le présent document expose les activités du Comité et les dossiers majeurs qui ont été traités lors des différentes réunions de l'année 2005, ainsi que les actions de suivi effectuées et en cours.

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le Comité s'est réuni à quatre reprises durant l'année 2005 soit le 24 février, le 19 mai, le 22 septembre et le 8 décembre. Lors de ces réunions de nombreux sujets ont été abordés :

Date	Sujets traités
Réunion du 24 février	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport d'activités <ul style="list-style-type: none"> • Tranchée périphérique • Comité technique agricole • Comité sur l'eau potable de Sainte-Anne-des-Plaines • Registre des plaintes ➤ Mise à jour de l'information sur l'aménagement et la mise en opération du nouveau site <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des travaux en cours dans le nouveau secteur ➤ Groupe de travail sur les goélands <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du rapport des travaux dirigés par TECSULT ➤ Plan de communication pour le Comité <ul style="list-style-type: none"> • Présentation d'une proposition de plan de communication ➤ Points d'information et de suivi <ul style="list-style-type: none"> • Lettres d'invitation à envoyer par le président du Comité à des groupes environnementaux et des agriculteurs pour qu'ils intègrent le Comité • Directive sur les heures d'activités du site • Envoi aux membres du Comité d'une carte des puits d'observation (piézomètres) de la qualité des eaux autour du site • Mise à jour de l'information sur le tonnage reçu dans le cadre du décret d'urgence émis le 30 novembre 2003 • Distribution de copies du PGMR et présentation du partenariat financier entre WM et la MRC de La-Rivière-du-Nord pour la mise en place du PGMR • Dépôt par WM d'un mémoire à la Commission parlementaire chargée d'étudier la politique énergétique du Québec

Date	Sujets traités
Réunion du 19 mai	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Discussion du Comité sur le plan de communication ➤ Rapport d'activités <ul style="list-style-type: none"> • Comité technique agricole • Comité sur l'eau potable, présentation des résultats d'analyses des eaux de surface ayant eu lieu entre mars et décembre 2004 • Registre des plaintes ➤ Discussion sur le plan de communication du Comité <ul style="list-style-type: none"> • Commentaires et révisions du plan ➤ Stratégie d'intervention pour la gestion des goélands <ul style="list-style-type: none"> • Invitation des membres du Comité à un échange avec le Service canadien de la faune (SCF) le 14 juin ➤ Points d'information et de suivi <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du mémoire déposé par WM à la Commission parlementaire sur l'avenir énergétique du Québec • Présentation du mémoire envoyé par WM au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur le Plan de développement durable du Québec • Information du Comité sur l'entrée en vigueur prochaine d'un nouveau règlement sur l'élimination, le <i>Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles</i> • Invitation des membres du Comité à l'inauguration de l'alimentation en biogaz de l'usine de Cascades
Réunion du 22 septembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport d'activités <ul style="list-style-type: none"> • Comité technique agricole • Comité sur l'eau potable • Registre des plaintes ➤ Suivi du dossier des goélands <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la lettre du SCF du 21 juillet répondant au <i>Rapport sur l'effet de l'abattage sélectif des goélands au site de Sainte-Sophie</i>, préparé par la firme Tecresult en mai 2005 et présenté lors de la rencontre du 14 juin avec le SCF • Échange avec le SCF • Invitation à envoyer au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour participer à la prochaine réunion du Comité • Proposition de formation d'un comité « ad hoc » sur le dossier des goélands ➤ Point d'information et de suivi <ul style="list-style-type: none"> • Accueil de nouveaux membres au sein du Comité • Présentation de l'état d'avancement des travaux d'agrandissement du site et de construction du réacteur biologique séquentiel pour le traitement des eaux

Date	Sujets traités
Réunion du 8 décembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport d'activités <ul style="list-style-type: none"> • Comité technique agricole : présentation au Comité d'un projet de complexe de serres utilisant les biogaz du site • Registre des plaintes ➤ Suivi du dossier sur les goélands <ul style="list-style-type: none"> • Échanges avec les représentants du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs • Création d'un groupe de travail sur les goélands ➤ Adoption du plan de communication ➤ Point d'information et de suivi <ul style="list-style-type: none"> • État d'avancement des travaux de la phase 2 de l'agrandissement du site, de la mise en place d'une nouvelle conduite de collecte des biogaz et du système de traitement des eaux • Présentation des analyses sur la qualité de l'eau de surface des cours d'eau environnants à la suite des incidents d'août 2005 • Discussion sur l'entente de partenariat entre WM et la MRC sur la gestion des matières résiduelles • Présentation du nouveau <i>Règlement sur l'enfouissement et l'incinération</i> • Invitation de nouveaux membres

3. PRINCIPAUX DOSSIERS ABORDÉS

Parmi les nombreux sujets abordés en 2005, les dossiers principaux sont les plaintes reçues, le traitement des biogaz, la présence des goélands, le recyclage des matières résiduelles et le suivi des autres activités du site.

3.1 LES PLAINTES DES CITOYENS

Certains citoyens émettent des plaintes sur le site soit à la municipalité, soit directement auprès de WM. Ces plaintes sont traitées par l'entreprise et retransmises au MDDEP qui peut, à l'occasion, donner des indications aux responsables du site de Sainte-Sophie sur les mesures à mettre en place. Lors des réunions, WM expose chacune de ces plaintes aux membres du Comité ainsi que les correctifs mis en place le cas échéant. Les membres du Comité peuvent en discuter et fournir des recommandations à WM pour limiter les désagréments pour la population locale.

Neuf plaintes ont été reçues en 2005 soit :

Date de la plainte	Nature	Mesures correctives
24 janvier	Odeurs de biogaz	Réponse écrite mentionnant le bris de 2 têtes de puits qui avaient été réparées avant de recevoir la plainte.
31 janvier	Odeurs de biogaz	Réponse écrite qui décrit les actions prises pour augmenter les performances du réseau de collecte.
4 février	Odeurs de biogaz	Réponse écrite expliquant que des problèmes d'opération ont été rencontrés la nuit précédant la plainte avec le système de collecte mais qu'au matin tout était rentré dans l'ordre.
24 février	Odeurs de biogaz	Réponse écrite expliquant qu'une tournée a été effectuée mais qu'aucune anomalie n'a été détectée et que le vacuum de la torchère a été augmenté dans le but d'optimiser le procédé de captage de biogaz.
18 août	Poissons morts sur la rivière l'Achigan	Arrêt du rejet des eaux traitées et investigation de la cause.
18 août	Couleur rougeâtre de l'eau et présence de mousse dans la rivière Jourdain	Arrêt du rejet des eaux traitées avant la visite du citoyen et investigation de la cause
9 septembre	Odeurs de biogaz	Les travaux causant l'odeur furent rapidement complétés et par le fait même, la source des odeurs éliminée.
23 octobre	Vibration provenant de la torchère 5500	Correction du mélange gaz-air à la torchère, et arrêt immédiat des vibrations.
13 décembre	Odeurs de biogaz	Les travaux causant l'odeur furent rapidement complétés et par le fait même, la source des odeurs éliminée.

(Source : Registre des plaintes de WM)

Durant l'année 2005, les plaintes majeures concernaient notamment des problèmes d'odeurs à la suite des travaux d'amélioration ou aux bris du système de collecte des biogaz. WM a assuré le Comité que des réparations rapides étaient mises en place lors de bris, et que dorénavant, ils avertiraient le voisinage lors de travaux d'entretien ou d'amélioration du système de biogaz pouvant causer des problèmes d'odeurs.

Des plaintes ont également été formulées durant l'été sur la couleur rougeâtre des rivières l'Achigan et Jourdain et sur la présence de poissons morts. Il s'est avéré que le dépôt de ces plaintes correspondait à une période de rejet d'eaux traitées provenant du site d'enfouissement. Dès lors, WM a cessé le rejet de ces eaux et a procédé à des analyses dans le ruisseau aux Castors et dans les rivières mentionnées. Bien que les niveaux de rejet ne dépassaient pas les normes établies, un débit trop faible et la température élevée de l'eau en période estivale avaient causé la mort d'une partie de la faune piscicole et pouvaient expliquer la couleur rougeâtre des cours d'eau concernés. WM a indiqué au Comité qu'une usine de traitement du lixiviat avec un réacteur biologique séquentiel (RBS) performant était en construction, ce qui améliorerait la qualité des eaux déversées et répondrait aux demandes des membres du Comité pour des normes de rejet plus sévères. Le Comité a été assuré que les prochains rejets de lixiviat prétraité seraient ajustés en fonction du débit des cours d'eau, de la température de l'eau et d'autres facteurs ambiants. Une telle situation ne devrait plus se reproduire.

Enfin, certaines plaintes ont concerné une vibration légèrement perceptible provenant du site, conduisant le voisinage à envisager un risque de fuites de gaz. Cette vibration a amené les pompiers à se déplacer pour prévenir tout problème. Il s'est avéré qu'elle était due à un mauvais réglage du mélange gaz/air au niveau de la torchère. Une fois le réglage réajusté, la vibration a cessé. WM a signalé au Comité la tenue d'une formation des pompiers pour qu'ils puissent intervenir efficacement sur son site et en coordination avec ses propres équipes.

3.2 LES BIOGAZ

Les biogaz sont issus de la décomposition des déchets. Ils sont constitués à environ 50% de méthane et, s'ils ne sont pas captés, contribuent aux changements climatiques. En plus des odeurs qu'ils dégagent, les biogaz peuvent représenter un risque pour la sécurité du site dû à leur inflammabilité, de là l'importance pour l'exploitant d'en assurer une gestion serrée. Afin de limiter ces risques liés à l'environnement, à la qualité de vie et à la sécurité, ces biogaz sont captés puis, peuvent être soit brûlés via une torchère, soit revalorisés. Dans le cas du site de Sainte-Sophie, les biogaz sont acheminés à l'usine de fabrication de pâtes et papiers de Cascades, à Saint-Jérôme, où ils sont utilisés comme source d'énergie depuis la fin de 2004.

Le Comité a suivi les travaux d'installation des infrastructures de captage et de valorisation des biogaz. Il s'informe aussi sur le bon fonctionnement de leur récupération par Cascades, notamment du fait des variations d'activités de cette dernière.

Le Comité s'assure également que les travaux d'entretien effectués sur les installations de traitement des biogaz n'aient pas d'impact sur la qualité de vie du voisinage et qu'en cas de problèmes, WM prenne des mesures rapides et adéquates.

Depuis novembre 2005, WM étudie avec le Comité technique agricole, dont les activités sont suivies par le Comité de vigilance, la possibilité de partenariat avec un promoteur pour l'implantation à proximité du site d'un complexe de serres. Ces serres pourraient utiliser le biogaz disponible sur le site, permettant ainsi de réduire les coûts d'exploitation. Le projet s'inscrirait dans un concept intégré de gestion optimale de l'énergie et des déchets. Cette proposition fait partie des mesures compensatoires pour la perte de 65 hectares de terres agricoles du fait de l'agrandissement du site. Le Comité s'est informé des risques pour la santé d'utiliser les biogaz pour la production agricole. Il s'avère que ces risques sont nuls, compte tenu du fait que les biogaz ne serviraient qu'à chauffer les serres via des bouilloires. Une partie des revenus issus de la vente du biogaz pourrait être versée à un organisme sans but lucratif (OSBL) qui se chargerait de redistribuer ces sommes aux intervenants agricoles, en fonction des critères qu'il aurait lui-même établis. Le Comité continue à suivre ce dossier afin de s'assurer du respect des conditions de redistribution et de sécurité énoncées.

3.3 LE CONTRÔLE DES GOÉLANDS

Les goélands sont généralement présents autour des sites d'enfouissement en nombre suffisant pour occasionner une nuisance pour les voisins. Ces goélands représentent un risque sanitaire et environnemental par la contamination des champs agricoles et des lacs du voisinage, du fait de leurs déjections pouvant contenir de nombreux pathogènes. La présence des goélands peut causer un impact sur l'agriculture locale et la qualité des eaux des lacs. Une convention internationale sur les oiseaux migrateurs, datant du début du siècle, interdit leur abattage. Les techniques fréquemment utilisées sont donc celles de l'effarouchement, telles que les méthodes auditives utilisant par exemple des bruits de coup de feu, les méthodes visuelles comme l'utilisation d'oiseaux de proie ou une combinaison des deux.

Le dossier des goélands a représenté une part importante des travaux de l'année 2005. Le Comité s'est tout d'abord informé, notamment auprès de WM, des caractéristiques de cet oiseau ainsi que des techniques de lutte existantes afin de trouver une solution viable et durable. L'une des solutions envisagées par le Comité était d'obtenir une dérogation permettant l'abattage sélectif des goélands. En effet, cette technique est utilisée et semble donner des résultats intéressants dans des sites d'enfouissement aux États-Unis, pourtant soumis à la même convention de protection des oiseaux migrateurs.

Le Comité a invité des représentants du gouvernement fédéral pour connaître leur position sur ce sujet, notamment sur le *Rapport sur l'effet de l'abattage sélectif des goélands au site de Sainte-Sophie*, préparé par la firme TECSULT en mai 2005 pour WM.

Les membres du Comité espéraient également explorer avec ces experts les possibilités d'obtenir un permis d'abattage sélectif ou tout au moins des conseils sur d'autres solutions de lutte. Les réponses obtenues se sont avérées peu satisfaisantes pour les membres du Comité. En effet, cette espèce étant protégée par convention, aucun permis d'abattage ne peut être délivré tant qu'il n'est pas clairement démontré que les goélands représentent un danger pour le public. De plus les représentants du gouvernement fédéral ont précisé que, contrairement à ce que préconisait le rapport de TESCULT, ils ne considéraient pas que l'abattage soit une solution viable au problème de Sainte-Sophie.

Il est ressorti d'un autre échange, avec des représentants du gouvernement du Québec, que l'obtention d'un permis d'abattage sélectif relevait du palier gouvernemental fédéral. Toutefois, ces représentants ont précisé qu'ils pourraient intervenir dans le cadre de l'article 20 de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* s'il était clairement démontré que la prolifération des goélands représente un risque pour la santé humaine. Ces experts ont conseillé au Comité de demander un avis à la Direction de la santé publique sur les risques de la présence des goélands. Il est également ressorti de cet échange que le Comité de Sainte-Sophie avait tout intérêt à contacter les autres comités de vigilance de sites d'enfouissement au Québec aux prises avec le même problème afin de mener une action commune, certainement plus influente et efficace pour régler cette problématique.

Pour suivre ce dossier particulier, les membres du Comité ont créé un sous-comité « ad hoc » chargé de réaliser un dossier d'information complet et de trouver des partenaires auprès des instances municipales et d'autres comités de vigilance pour faire pression sur les autorités gouvernementales responsables.

3.4 LE RECYCLAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En 2005, le Comité a examiné les opportunités pour WM de rouvrir son centre de tri des matières résiduelles recyclables, notamment, du fait d'une hausse du recyclage au niveau local. Or, il apparaît que cette hausse, légère au niveau local, est principalement due aux efforts des industries plutôt qu'à celle des particuliers qui présentent encore un taux de participation limité, la valorisation des déchets domestiques restant assez faible, soit 20% par rapport aux objectifs à atteindre de 65%.

D'après WM, les possibilités actuelles de récupération ne permettraient pas d'assurer la rentabilité d'un petit centre de tri local. De ce fait, WM a exposé au Comité que la solution la plus viable restait d'assurer la collecte de ces matières recyclables et de les expédier au centre de tri de Lachute qui, par sa taille plus importante, peut fonctionner de façon rentable. Une conversion du centre de tri en bureaux administratifs est présentement proposée par WM pour libérer les espaces requis pour la construction des serres alimentées en énergie par les biogaz du site.

3.5 LE SUIVI DES ACTIVITÉS DU SITE

Une part importante des sujets traités par le Comité de vigilance concernent le suivi et les demandes d'information sur les activités de WM à Sainte-Sophie. Au cours de l'année 2005, le Comité s'est informé sur les travaux concernant la mise en place des nouvelles cellules d'enfouissement et la gestion de la fermeture et post-fermeture des cellules complétées. Le Comité a ainsi pu vérifier que ces opérations s'effectuaient dans le respect des normes gouvernementales sur l'environnement et la sécurité.

Le nouveau *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* encadrant notamment les agrandissements et ouvertures de sites est entré en vigueur en 2005. Le Comité a donc tenu à vérifier que le site de Sainte-Sophie répond aux nouvelles normes techniques issues de ce règlement. Il s'avère que, bien que le décret sur l'agrandissement du site de Sainte-Sophie ait été délivré en 2003, il prenait déjà en compte les normes définies dans ce règlement, alors en cours de rédaction. Le site d'enfouissement de Sainte-Sophie respecte donc totalement le nouveau règlement sur l'enfouissement et aucune mise en conformité ne sera nécessaire. De même, l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement n'aura aucune conséquence sur les coûts d'enfouissement actuels.

Le Comité s'informe également sur les activités du Comité sur l'eau potable de Sainte-Anne-des-Plaines qui surveille la qualité des eaux de surface à proximité du site. Les résultats des analyses présentés montrent une amélioration de la qualité de l'eau et notamment une baisse du taux d'azote ammoniacal à la suite des travaux d'amélioration du site. Le Comité suit également la construction d'une usine de traitement du lixiviat avec un réacteur biologique séquentiel (RBS) qui permettrait d'accroître encore la qualité des eaux rejetées.

Enfin le Comité suit l'entente de partenariat entre WM et la MRC de La-Rivière-du-Nord sur des tarifs préférentiels d'enfouissement pour les municipalités en faisant partie. Il apparaît notamment que toutes les municipalités n'en bénéficient pas encore, certaines étant toujours sous contrat avec d'autres sites d'enfouissement. Toutefois, au terme de ces contrats, ces municipalités devraient utiliser le site de Sainte-Sophie dont les tarifs préférentiels sont les plus bas.

4. RÉSULTATS

Le nouveau règlement sur l'enfouissement des déchets oblige maintenant les gestionnaires de sites d'enfouissement à se doter d'un comité de vigilance d'ici 2008. Dans le cas de Sainte-Sophie, c'est la volonté des organismes et des citoyens locaux de suivre les activités du site d'enfouissement qui a amené à la création du Comité de vigilance, avant même que l'entreprise y soit obligée par le décret d'agrandissement du site. Pour respecter cette volonté locale, le Comité étudie avec soin les activités de WM à Sainte-Sophie depuis février 2004 et s'est déjà réuni à 9 reprises. Le Comité informe les citoyens et les organismes locaux de ses activités, à travers ses comptes-rendus de réunions qui sont disponibles dans les bureaux de la MRC et les municipalités de Sainte-Sophie et de Sainte-Anne-des-Plaines. Toutefois, les activités du Comité ne se limitent pas à ces réunions, puisque ses membres participent à des événements, étudient les rapports et les présentations qui leurs sont remis, effectuent des visites du site, se documentent sur les dossiers sensibles et continuent de surveiller quotidiennement les activités du site et ses impacts en déposant notamment des plaintes auprès de WM lorsque cela est nécessaire.

Certains dossiers problématiques tels que la présence des goélands nécessitent des interventions d'autres acteurs que le *Comité de vigilance du Lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie*. Dans ce cadre, le Comité fait appel au soutien des acteurs concernés du milieu tels que les citoyens, les instances municipales et les agriculteurs, et à celui des autres comités de vigilance de site d'enfouissement ayant le même problème.